



LES INFOS DU VILLAGE

- DECEMBRE 2013-

Mairie de Saessolsheim

Mail : mairie.saesso@wanadoo.fr

A court terme, plusieurs changements administratifs vont intervenir pour notre commune.

Dès le premier **janvier 2014**, Saessolsheim, avec le village voisin de Friedolsheim, sera rattaché à la Trésorerie de Saverne, en cohérence avec la gestion des intercommunalités et des communes membres. Ensuite, au premier **janvier 2015**, notre commune fera partie du canton de Saverne qui regroupera pratiquement 3 cantons (Saverne, une partie du canton de Wasselonne, et tout le canton de Marmoutier). Cette dernière décision de redécoupage du territoire a été prise en octobre par les services de l'état sans aucune concertation et entraînera peut-être d'autres mutations dans les années à venir.

Et puis, pour **les élections municipales** à venir, le nombre d'élus municipaux passera de 11 à 15. Cette augmentation est la conséquence du recensement de la population de 2012 qui a confirmé le dépassement pour la commune du seuil de 500 habitants.

Les élections municipales auront lieu **le 23 et 30 mars 2014**.

Les personnes nouvellement installées dans le village peuvent s'inscrire **sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre 2013**. Cette démarche doit être volontaire et pour ce faire, il faut se rendre en mairie lors des heures de permanences, à savoir les lundis de 18h à 20h ou les jeudis de 17h à 19h.

Le suivi des travaux : Les travaux de la route de Saverne-remplacement de l'ancien réseau d'eau potable- parachèvent le programme des travaux de l'année 2013. Les branchements sur la nouvelle conduite sont en cours de réalisation. Et déjà se profilent les travaux pour 2014 où le réseau d'assainissement sera renforcé par la pose d'une nouvelle conduite de délestage de diamètre 400mm allant de la Rue Charles jusqu'à la limite de la propriété de Leibrich Joseph. Ces travaux éviteront que les eaux usées s'écoulent par la rue Charles et par voie de conséquence par la rue de la Libération.

Les autres travaux prévus comme l'enquête publique pour l'ouverture de la carte communale, l'aménagement du bar de la salle et la réfection de la toiture de la mairie seront réalisés dès que les disponibilités financières le permettront.

Solidarité avec les habitants des

Philippines : suite au désastre qui a ravagé les Philippines, des dons peuvent être faits à toutes les œuvres caritatives. Voici deux adresses: Croix Rouge, unité locale de Strasbourg, 30 rue Schweighaeuser- 67000 Strasbourg ou Urgence Typhon Haiyan, secours populaire français, 9/11 Rue Froissard BP 3303 75423 Paris Cedex.

Banque alimentaire du 29 novembre :

en raison du peu de dons collectés et de commun accord avec le centre communal d'action sociale, la collecte en mairie de la banque alimentaire ne sera pas reconduite cette année. Néanmoins, nous vous invitons à faire preuve de générosité lors des achats dans les magasins où sont directement organisées les collectes.

Collecte des ordures ménagères de fin d'année 2013 : Le calendrier de collecte de fin d'année est le suivant : collectes le mardi 24 décembre 2013 en lieu et place du mercredi 25 décembre et le samedi 4 janvier 2014 en lieu et place du 29 décembre 2013.

Accueil du curé Olivier Miesch : En communion avec le conseil de fabrique désormais présidé par François Scharsch, nous organiserons une réception d'accueil du curé doyen Olivier Miesch le 19 janvier 2014 lors de la messe dominicale. Une invitation plus précise vous sera adressée en temps utile.

Transport à la demande de la communauté de communes de la région de Saverne : La Comette (transport à la demande) est joignable au 03 88 71 78 82. Ce service est aussi approprié pour le transport des personnes à mobilité réduite.

Usage des pétards et artifices de divertissement : Un arrêté portant réglementation de la vente, du stockage, du transport, de l'importation, de l'exportation, du transfert et de l'utilisation des pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifices a été pris par le Préfet de Région Alsace en date du 13 septembre 2013.

Cet arrêté est affiché en mairie et consultable sur le site de la commune. Dans tous les cas, les plus grandes précautions doivent être prises afin que ne se reproduisent les accidents tragiques qui ont marqué la fin de l'année dernière.

Signalez vos manifestations 2014 : Tous les responsables associatifs sont invités à adresser par courrier ou par mail les dates de leurs manifestations afin d'établir le programme des fêtes de l'année 2014 qui servira de support à la gestion de l'espace communal.



Une nouvelle balançoire à l'aire de jeux : Un grand merci à Bernard Wolff et à Gérard Hindennach pour leur disponibilité, à Jean-Yves Cobigo pour la mise à disposition de la pelleuse ainsi qu'au comité de l'ACSF pour l'aide financière de 3000€.

Je vous souhaite une très bonne fin d'année 2013.

Votre maire